

# COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

**RAPPORT ANNUEL**  
17 MAI 2018 – 31 MAI 2019

**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**  
DOCUMENTS OFFICIELS, 2019

**SUPPLÉMENT N° 19**



**NATIONS UNIES**



**COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR  
L'ASIE ET LE PACIFIQUE**

**RAPPORT ANNUEL**  
**17 MAI 2018 – 31 MAI 2019**

**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**  
**DOCUMENTS OFFICIELS, 2019**

**SUPPLÉMENT N° 19**



**NATIONS UNIES**  
**New York, 2019**

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Numéro de vente : E.19.II.F.10

Copyright © Nations Unies 2019

Tous droits réservés

ISBN : 978-92-1-120791-0

eISBN : 978-92-1-004206-2

Édition imprimée : ISSN 2411-9040

Édition en ligne : ISSN 2411-9067

Cote : E/2019/39-ESCAP/75/35

## Table des matières

[6 juin 2019]

Page

Introduction .....	1
Chapitre	
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .....	1
A. Résolutions adoptées par la Commission à sa soixante-quinzième session .....	1
75/1 Mise en œuvre des résultats de l'Examen régional eurasiatique à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 .....	1
75/2 Prendre l'engagement de resserrer les liens en ce qui concerne le suivi et l'examen, aux plans national, régional et mondial, de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique .....	2
75/3 Promouvoir les partenariats dans les régions et entre elles pour parvenir au développement durable en Asie et dans le Pacifique .....	4
75/4 Renforcement de la coopération régionale pour lutter contre les problèmes de pollution atmosphérique en Asie et dans le Pacifique .....	6
75/5 Mise en œuvre de la Déclaration d'Oulan-Bator adoptée par la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (2018) .....	7
75/6 Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique et du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030) .....	8
75/7 Promouvoir la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information au moyen de la coopération régionale .....	10
75/8 Promouvoir la science, la technologie et l'innovation aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique .....	12
75/9 Mise en œuvre de la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté » .....	14
B. Décisions adoptées par la Commission à sa soixante-quinzième session.....	15
75/1 Réduire les inégalités : inclusion et autonomisation en Asie et dans le Pacifique .....	15
75/2 Résumé analytique du rapport de 2019 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers .....	15
75/3 Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention lors des réunions de ses organes subsidiaires tenues au cours de la période 2018-2019 .....	15
75/4 Rapports des organes intergouvernementaux et rapports sur les travaux menés lors des réunions tenues en 2018-2019 .....	15
75/5 Documents établis par le secrétariat sur des questions relatives à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique .....	15
75/6 Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur les travaux de sa quatorzième session .....	16
75/7 Rapport sur l'Examen à mi-parcours de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement comprenant le résumé du Président .....	16

75/8	Rapport sur les travaux du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique et liste des membres du Groupe directeur régional pour la seconde période (2020-2024) .....	16
75/9	Rapport du Conseil d'administration du Programme spécial pour les pays d'Asie centrale sur les travaux de sa treizième session .....	17
75/10	Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité dans la région de l'Asie et du Pacifique : perspectives sous-régionales .....	17
75/11	Projet de plan-programme pour 2020, renseignements complémentaires sur le plan-programme et informations sur l'exécution du programme .....	17
75/12	Propositions de modifications à apporter au programme pour l'exercice biennal 2018-2019 .....	17
75/13	Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités .....	17
75/14	Rapport sur l'évaluation du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et évaluation du Centre .....	18
75/15	Examen à mi-parcours de l'appareil de conférence de la Commission en application de la résolution 73/1 .....	19
75/16	Organisation des sessions annuelles de la Commission .....	19
75/17	Examen de l'appareil de conférence de la Commission .....	19
75/18	Rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission .....	19
75/19	Date et lieu de la soixante-seizième session de la Commission (2020) .....	19
75/20	Thème de la soixante-seizième session de la Commission (2020) .....	19
II.	Organisation de la soixante-quinzième session de la Commission .....	20
A.	Participation et organisation des travaux .....	20
B.	Ordre du jour .....	22
C.	Ouverture de la session .....	23
D.	Adoption du rapport de la Commission .....	23
III.	Travaux de la Commission depuis sa soixante-quatorzième session .....	24
A.	Activités des organes subsidiaires .....	24
B.	Publications .....	25
C.	Relations avec les autres organes de l'Organisation des Nations Unies .....	25
Annexes		
I.	État des incidences sur le budget-programme des décisions et propositions de la Commission .....	26
II.	Réunions des organes subsidiaires et autres organes intergouvernementaux tenues depuis la soixante-quatorzième session de la Commission .....	27
III.	Publications et documents de la Commission .....	30

## Liste des abréviations

CAPFTIC	Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement
CAPGIC	Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes
CAPTT	Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CMAD	Centre pour la mécanisation agricole durable
NEASPEC	Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement
ISAP	Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique
OMM	Organisation météorologique mondiale

*Notes :* L'unité monétaire utilisée est le dollar des États-Unis d'Amérique, sauf indication contraire.  
Le terme « milliard » signifie mille millions.





## Introduction

1. La soixante-quinzième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique s'est tenue au Centre de conférences des Nations Unies à Bangkok du 27 au 31 mai 2019. Le présent rapport, qui couvre la période allant du 17 mai 2018 au 31 mai 2019, rend compte de ses conclusions. Le compte rendu des travaux de la session fait l'objet d'un document distinct (ESCAP/75/36).

## Chapitre I

### Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

2. À sa soixante-quinzième session, la Commission a adopté neuf résolutions et 20 décisions, telles que figurant ci-dessous. Les neuf résolutions sont portées à l'attention du Conseil.

#### A. Résolutions adoptées par la Commission à sa soixante-quinzième session

##### Résolution 75/1

##### Mise en œuvre des résultats de l'Examen régional eurasiatique à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Rappelant* la résolution 69/137 de l'Assemblée générale en date du 12 décembre 2014, par laquelle celle-ci a fait siens la Déclaration de Vienne et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024<sup>1</sup> et la résolution 72/232, du 20 décembre 2017, dans laquelle l'Assemblée a décidé d'organiser un examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne pour la décennie 2014-2024,

*Réaffirmant* l'objectif général du Programme d'action de Vienne, qui est de répondre de façon plus cohérente aux besoins et aux problèmes de développement particuliers des pays en développement sans littoral qui résultent de leur enclavement, de leur éloignement et des contraintes géographiques qui sont les leurs, et ce faisant d'accélérer le rythme de la croissance d'une manière durable et qui profite à tous, ce qui peut contribuer à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, notamment l'extrême pauvreté,

*Consciente* qu'il importe de promouvoir la collaboration entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit sur la base d'intérêts communs, et constatant que les efforts de collaboration devraient pouvoir s'appuyer sur un environnement économique international favorable, tenant compte de la diversité des réalités, des capacités et des niveaux de développement des pays et respectant leurs priorités nationales, tout en se conformant au droit et aux engagements à l'échelle internationale,

1. *Note* que l'Examen régional eurasiatique à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024<sup>2</sup> se tiendra à Bangkok, les 11 et 12 février 2019 ;

<sup>1</sup> Annexes I et II.

<sup>2</sup> ESCAP/75/33, annexe.

2. *Prend note* de l'intention de la Secrétaire exécutive de communiquer les résultats de l'Examen régional eurasiatique à mi-parcours du Programme d'action de Vienne à titre de contribution de la région Asie-Pacifique à l'examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, qui aura lieu à New York en décembre 2019 ;

3. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) De continuer d'aider les États membres à renforcer leurs capacités aux fins de la bonne mise en œuvre des six priorités du Programme d'action de Vienne ;

b) De lui rendre compte, à sa soixante-dix-septième session, des progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière  
31 mai 2019*

### **Résolution 75/2**

**Prendre l'engagement de resserrer les liens en ce qui concerne le suivi et l'examen, aux plans national, régional et mondial, de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique**

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Rappelant* la résolution 70/1 de l'Assemblée générale en date du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle l'Assemblée a souligné que c'était aux gouvernements qu'incombait au premier chef la responsabilité d'assurer le suivi et l'examen, aux plans national, régional et mondial, des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles de développement durable d'ici à 2030,

*Rappelant également* la résolution 70/299 de l'Assemblée générale en date du 29 juillet 2016 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau mondial, dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé que le forum politique de haut niveau pour le développement durable assumerait un rôle central en supervisant un réseau de mécanismes de suivi et d'examen du Programme 2030 à l'échelle mondiale, engagé les États Membres à déterminer quelles instances et structures régionales ou sous-régionales, selon le cas, permettraient à l'avenir de contribuer au mieux au suivi et à l'examen de la mise en œuvre effectués dans le cadre du forum politique de haut niveau, sachant qu'il était nécessaire d'éviter les chevauchements d'activités, et s'est félicitée des mesures prises à cet égard,

*Rappelant en outre* sa résolution 73/1 du 19 mai 2017 sur l'alignement de son appareil de conférence sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans laquelle elle a décidé que le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable faisait partie de son appareil subsidiaire, et sa résolution 73/9 du 19 mai 2017 sur la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique, dans laquelle elle a engagé les États membres à coopérer aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030, comme prévu par la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, et, à l'échelon régional, sur la base de la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique<sup>3</sup>,

*Ayant examiné* le rapport du sixième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et son annexe<sup>4</sup>,

---

<sup>3</sup> E/ESCAP/73/31, annexe II.

<sup>4</sup> ESCAP/75/5.

*Constatant* que les moyens de mise en œuvre du Programme 2030 sont insuffisants au niveau national et que la région Asie-Pacifique doit redoubler d'efforts à l'appui de la réalisation de chaque objectif de développement durable si elle entend mettre en œuvre le Programme 2030,

*Constatant également* qu'il est fondamental de donner des moyens d'action aux populations, notamment à la société civile et au secteur privé, et d'assurer leur inclusion pour concrétiser l'aspiration à ne laisser personne de côté, conformément au Programme 2030, porteur de changement,

*Soulignant* le rôle qu'elle joue en aidant les pays, en particulier ceux qui ont des besoins particuliers, à présenter une perspective régionale de la mise en œuvre du Programme 2030,

*Se félicitant* du rôle joué par le secrétariat dans le renforcement des capacités nationales et régionales en vue de la réalisation des objectifs et des cibles de développement durable, notamment dans le cadre des examens nationaux volontaires,

1. *Souligne* qu'il importe de resserrer les liens en ce qui concerne le suivi et l'examen du Programme 2030, à l'échelle nationale, régionale et mondiale<sup>5</sup> ;

2. *Est consciente* du rôle essentiel que joue le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable qui sert de cadre régional aux activités de suivi et d'examen, notamment aux États membres qui y débattent, avec leurs pairs au niveau régional, des examens nationaux volontaires avant de les soumettre au forum politique de haut niveau pour le développement durable ;

3. *Demande* à ses membres et prie instamment le Conseil économique et social de veiller à ce que les contributions du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable soient, chaque année, dûment prises en compte dans le programme et les délibérations du forum politique de haut niveau pour le développement durable ;

4. *Prend de nouveau l'engagement* d'établir une coopération régionale solide dans les domaines prioritaires définis dans la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique<sup>3</sup> ;

5. *Charge* le Président du sixième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable de transmettre ces messages, au nom de la région Asie-Pacifique, au forum politique de haut niveau pour le développement durable lors des sessions qui se tiendront sous les auspices du Conseil économique et social en juillet 2019 et de l'Assemblée générale en septembre 2019 ;

6. *Prie* la Secrétaire exécutive de consulter les États membres sur la manière de renforcer le lien entre le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et le forum politique de haut niveau pour le développement durable, et invite les États membres à envisager d'examiner les progrès accomplis dans l'application de la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, selon qu'il conviendra ;

7. *Prie également* la Secrétaire exécutive de lui rendre compte, à sa soixante-dix-septième session, des progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière  
31 mai 2019*

---

<sup>5</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

### **Résolution 75/3**

#### **Promouvoir les partenariats dans les régions et entre elles pour parvenir au développement durable en Asie et dans le Pacifique**

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Rappelant* la résolution 70/1 de l'Assemblée générale en date du 25 septembre 2015, relative au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la résolution 70/299 de l'Assemblée générale en date du 29 juillet 2016 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau mondial, dans lesquelles l'Assemblée a reconnu l'importance des dimensions régionales et sous-régionales du suivi et de l'examen du Programme 2030,

*Rappelant également* la résolution 72/279 de l'Assemblée générale en date du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans laquelle, entre autres dispositions, l'Assemblée a réaffirmé la vocation et les fonctions assignées au système des Nations Unies pour le développement au niveau régional, y compris les commissions économiques régionales et les équipes régionales du système des Nations Unies pour le développement,

*Rappelant en outre* la résolution 73/291 de l'Assemblée générale en date du 15 avril 2019, dans laquelle celle-ci a constaté que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire concouraient à l'application du Programme 2030 et réaffirmé le rôle que jouaient les commissions régionales à l'appui des initiatives en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, dans le cadre de leurs mandats respectifs, et gardant présente à l'esprit la réforme en cours du système des Nations Unies pour le développement, moyennant la poursuite d'activités telles que l'amélioration de la connectivité, la mise à profit des ressources humaines et autres ressources tirées des réseaux de connaissances pertinents, des partenariats, des capacités techniques et de recherche visant à renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire aux échelons sous-régional, régional et interrégional,

*Rappelant* sa résolution 73/1 du 19 mai 2017 sur l'alignement de son appareil de conférence sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sa résolution 73/9 du 19 mai 2017 relative à la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique,

*Consciente* de l'importance des partenariats dans les régions et les sous-régions et entre elles aux fins de l'application effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en ce qui concerne la mise en commun des connaissances relatives aux modèles d'activité, aux meilleures pratiques et aux stratégies conçues localement, ainsi que le renforcement des capacités de mise en œuvre,

*Notant avec satisfaction* les consultations qui se poursuivent entre les organismes des Nations Unies, dont elle-même, et les organisations et les cadres sous-régionaux, régionaux et interrégionaux afin de favoriser le dialogue et la coopération en Asie et dans le Pacifique en vue d'atteindre les objectifs de développement durable,

1. *Demande* que les partenariats entre les États membres, les organisations et cadres sous-régionaux, régionaux et interrégionaux et les partenaires de développement, en particulier les organismes des Nations Unies, soient renforcés afin de favoriser le développement durable en Asie et dans le Pacifique ;

2. *Recommande* que les complémentarités entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>6</sup>, les feuilles de route et les stratégies de développement à l'échelle régionale et les priorités des organisations et des cadres sous-régionaux, régionaux et interrégionaux soient examinées ;

3. *Engage* les États membres à recenser et à promouvoir des modèles d'activité, des meilleures pratiques et des stratégies conçues localement en vue de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

4. *Invite* les organisations et les cadres sous-régionaux, régionaux et interrégionaux à collaborer avec elle afin de promouvoir le développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique ;

5. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) De collaborer davantage avec les organisations et les cadres sous-régionaux, régionaux et interrégionaux : i) au recensement des complémentarités entre leurs différentes stratégies et priorités de développement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; ii) au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique et iii) à la mise en évidence et à l'analyse de modèles d'activité, de meilleures pratiques et de stratégies conçues localement pour atteindre les objectifs de développement durable, et au partage de ces informations dans les sous-régions et les régions et entre elles ;

b) D'étudier, en consultation avec les États membres, les possibilités de mise en place de réseaux afin de renforcer les capacités des pays à mettre en œuvre le Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique ;

c) De collaborer davantage avec les autres commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 et à la mise en commun de modèles d'activité, de meilleures pratiques et de stratégies conçues localement pour atteindre les objectifs de développement durable ;

d) En sa qualité d'organisatrice du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique, de renforcer et de promouvoir la communication, la coopération et la collaboration entre institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies concernés dans la région Asie-Pacifique, ainsi qu'entre d'autres parties intéressées, s'il y a lieu, à l'appui de la mise en œuvre des objectifs de développement durable par les États membres, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique ;

e) D'aider à mettre en œuvre, dans la région Asie-Pacifique, les recommandations que l'Assemblée générale a énoncées dans sa résolution 73/291, en tenant compte des spécificités régionales et sous-régionales, notamment en mettant à profit les ressources humaines et autres ressources tirées des réseaux de connaissances pertinents, les partenariats, les capacités techniques et de recherche par la mise en commun des données d'expérience sur les meilleures pratiques relatives aux questions en lien avec le développement durable et le Programme 2030, et en organisant des forums régionaux où les pays en développement pourront échanger des données d'expérience et coordonner leurs propres initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, notamment en examinant des méthodes facultatives non contraignantes et en se fondant sur l'expérience acquise afin d'expliquer et d'évaluer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ;

6. *Prie également* la Secrétaire exécutive de lui rendre compte, à sa soixante-dix-septième session, des progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière  
31 mai 2019*

<sup>6</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

#### Résolution 75/4

### Renforcement de la coopération régionale pour lutter contre les problèmes de pollution atmosphérique en Asie et dans le Pacifique

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Rappelant* la résolution 70/1 de l'Assemblée générale en date du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », et ses cibles relatives à la pollution atmosphérique, notamment la cible 3.9, qui vise à réduire nettement, d'ici à 2030, le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol, ainsi que la cible 11.6 visant à réduire, d'ici à 2030, l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets,

*Consciente* que la pollution atmosphérique est un problème écologique pressant qui s'est considérablement aggravé ces dernières années, entraînant de ce fait une augmentation du nombre de décès prématurés et menaçant les moyens de subsistance et le développement durable de la région, en particulier dans de nombreuses villes d'Asie et du Pacifique où elle constitue un risque de santé publique majeur pour une population urbaine croissante,

*Constatant* le besoin croissant d'énergies propres et de diversification des sources d'énergie grâce à des technologies nouvelles, efficaces et écologiques, permettant de contribuer à atténuer les effets des changements climatiques, à assurer un environnement durable et à réduire la pollution atmosphérique,

*Rappelant* la résolution 68.8 de l'Assemblée mondiale de la Santé en date du 26 mai 2015, intitulée « Santé et environnement : agir face aux conséquences sanitaires de la pollution de l'air »<sup>7</sup>, et la résolution 3/8 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en date du 6 décembre 2017, intitulée « Prévention et réduction de la pollution atmosphérique pour améliorer la qualité de l'air à l'échelle mondiale »<sup>8</sup>,

*Prenant note* des travaux menés dans le cadre de divers programmes intergouvernementaux en Asie et dans le Pacifique concernant la pollution atmosphérique, notamment l'Accord de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur les nuages de pollution transfrontières, la Déclaration de Malé sur la lutte et l'action préventive contre la pollution atmosphérique et ses effets transfrontières probables pour l'Asie du Sud, le Réseau de surveillance des dépôts acides en Asie de l'Est et le Partenariat Asie-Pacifique pour la pureté de l'air,

*Notant avec satisfaction* les efforts déployés par les États membres pour lutter contre la pollution atmosphérique, notamment le lancement du Partenariat de l'Asie du Nord-Est pour la pureté de l'air,

1. *Encourage* tous les membres et les membres associés à renforcer les politiques et les mesures nationales visant à réduire la pollution atmosphérique et à en atténuer les effets sur la santé humaine ;

2. *Invite* tous les membres et les membres associés à partager avec les autres membres leurs données d'expérience en matière de coopération sous-régionale et régionale dans le cadre de divers programmes intergouvernementaux en Asie et dans le Pacifique concernant la pollution atmosphérique, notamment par l'intermédiaire du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et du Comité de l'environnement et du développement, selon qu'il conviendra ;

---

<sup>7</sup> Voir Organisation mondiale de la Santé, document WHA68/2015/REC/1.

<sup>8</sup> Voir Programme des Nations Unies pour l'environnement, document UNEP/EA.3/RES.8.

3. *Invite* les États membres à redoubler d'efforts pour promouvoir un développement durable et respectueux de l'environnement visant à assurer la durabilité écologique et à favoriser la coopération dans le domaine des écotechnologies, ainsi que leur transfert, sur une base volontaire et selon des modalités arrêtées d'un commun accord, afin de lutter contre les problèmes de pollution atmosphérique ;

4. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) De faciliter l'échange volontaire de données d'expérience en matière de coopération sous-régionale et régionale, notamment la coopération scientifique et technologique volontaire visant à lutter contre la pollution atmosphérique en Asie et dans le Pacifique, afin de faciliter la collecte et la diffusion d'informations et de mener des études analytiques sur la pollution atmosphérique dans la région à l'appui des politiques, selon qu'il conviendra, en tenant compte des compétences internes et de son mandat ;

b) De collaborer avec les programmes régionaux et sous-régionaux concernant la pollution atmosphérique, avec les organismes compétents du système des Nations Unies, notamment l'Organisation mondiale de la Santé et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, et avec les donateurs multilatéraux et bilatéraux pour relever les défis posés par la pollution atmosphérique en Asie et dans le Pacifique, conformément à leurs mandats respectifs ;

c) De fournir aux États membres qui en font la demande un soutien technique à l'élaboration de politiques de lutte contre la pollution atmosphérique ;

d) De lui rendre compte, à sa soixante-dix-septième session, des progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière  
31 mai 2019*

### **Résolution 75/5**

#### **Mise en œuvre de la Déclaration d'Oulan-Bator adoptée par la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (2018)**

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Rappelant* la résolution 69/283 de l'Assemblée générale en date du 3 juin 2015, dans laquelle l'Assemblée a fait siens la Déclaration de Sendai et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), adoptés par la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, qui s'est tenue à Sendai (Japon) du 14 au 18 mars 2015,

*Rappelant également* sa résolution 73/7 du 19 mai 2017 sur le renforcement de la coopération régionale en faveur de la mise en œuvre du Cadre de Sendai en Asie et dans le Pacifique,

*Rappelant en outre* le succès de la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe organisée en 2016, ayant abouti à l'adoption de la Déclaration de New Delhi de 2016 sur la réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique et du Plan régional pour l'Asie en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)<sup>9</sup>,

*Satisfaite* du succès de la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe tenue à Oulan-Bator du 3 au 6 juillet 2018, organisée conjointement par le Gouvernement mongol et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes<sup>10</sup>,

<sup>9</sup> [www.unisdr.org/2016/amcdrr/wp-content/uploads/2016/11/FINAL-Asia-Regional-Plan-for-implementation-of-Sendai-Framework-05-November-2016.pdf](http://www.unisdr.org/2016/amcdrr/wp-content/uploads/2016/11/FINAL-Asia-Regional-Plan-for-implementation-of-Sendai-Framework-05-November-2016.pdf).

<sup>10</sup> ESCAP/75/34, annexe.

1. *Prend acte avec satisfaction* de la Déclaration d'Oulan-Bator adoptée par la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe<sup>10</sup> ;

2. *Encourage* les États membres à respecter les engagements pris au titre de la Déclaration d'Oulan-Bator en vue d'atteindre les principaux objectifs du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)<sup>11</sup> grâce au renforcement de la coopération régionale ;

3. *Encourage* toutes les parties à intensifier l'élaboration de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe aux fins de la mise en œuvre du Cadre de Sendai, notamment au moyen du Plan régional pour l'Asie en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)<sup>9</sup> et du Plan d'action pour 2018-2020 au titre du Plan régional pour l'Asie en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)<sup>10</sup>, adoptés respectivement lors des sessions de 2016 et de 2018 de la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe ;

4. *Invite* les États membres à se faire représenter, au plus haut niveau, à la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe qui se tiendra à Brisbane (Australie), du 23 au 26 juin 2020 ;

5. *Engage* tous les États membres à lui donner un rôle plus important, notamment par l'intermédiaire du Comité de la réduction des risques de catastrophe, dans le renforcement de la coopération régionale en faveur de la mise en œuvre du Cadre de Sendai ;

6. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) De continuer à renforcer la coordination interinstitutions avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et les autres organismes des Nations Unies afin d'améliorer la coopération régionale en faveur de la mise en œuvre du Cadre de Sendai, sachant que ce Bureau assure la coordination des activités liées à la réduction des catastrophes menées par les organismes des Nations Unies, en tenant compte du Plan d'action pour 2018-2020 au titre du Plan régional pour l'Asie en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), ainsi que de contribuer à l'évaluation périodique des progrès accomplis dans sa mise en œuvre ;

b) De fournir une aide au renforcement des capacités aux États membres qui en font la demande, afin d'appuyer leur action en faveur de la mise en œuvre du Cadre de Sendai, en tenant compte du Plan d'action pour 2018-2020 au titre du Plan régional pour l'Asie en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai ;

c) De lui rendre compte, à sa soixante-dix-septième session, des progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière  
31 mai 2019*

#### **Résolution 75/6**

**Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique et du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030)**

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Se félicitant* de la résolution 73/6 de l'Assemblée générale en date du 26 octobre 2018, intitulée « Cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique :

---

<sup>11</sup> Résolution 69/283 de l'Assemblée générale, annexe II.



l'espace comme moteur de développement durable », dans laquelle l'Assemblée a invité le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à continuer d'élaborer, sur la base des résultats du Cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50), un programme « Espace 2030 » et son plan de mise en œuvre,

*Rappelant* la résolution 2016/27 du Conseil économique et social en date du 27 juillet 2016, relative au renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale, dans laquelle le Conseil a demandé que les commissions régionales apportent l'appui nécessaire, sur demande et selon qu'il convenait, aux activités des organes régionaux relevant de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et que les résultats et les avantages qui en découlaient soient diffusés équitablement auprès de tous les États Membres de chaque région,

*Rappelant également* sa résolution 69/11 du 1<sup>er</sup> mai 2013 sur la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017), et l'annexe à la résolution, dans laquelle le secrétariat a été invité à prendre l'initiative s'agissant de mettre en œuvre ce Plan d'action au niveau régional,

*Se félicitant* du succès de la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, qui a eu lieu à Bangkok le 10 octobre 2018, et ayant examiné le rapport de la Conférence<sup>12</sup>, la Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique<sup>13</sup> et le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030)<sup>14</sup>,

*Comptant* que la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030) renforcera les capacités de ses États membres en matière de gestion de l'information géospatiale et facilitera la diffusion des résultats des activités géospatiales et des avantages qui en découlent auprès des États membres de la région,

1. *Approuve* la Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique<sup>13</sup> et le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030)<sup>14</sup> ;

2. *Invite* tous les membres et les membres associés à travailler en étroite collaboration et à élaborer des programmes et des projets communs appropriés concordant avec les thèmes, les objectifs, les cibles et les mesures prioritaires du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030) ;

3. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) De privilégier l'appui à la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique et du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030) ;

---

<sup>12</sup> ESCAP/75/10.

<sup>13</sup> ESCAP/75/10/Add.1.

<sup>14</sup> ESCAP/75/10/Add.2.

b) De procéder, en 2022, à une évaluation de la mise en œuvre par les États membres de la phase I du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030) et de soumettre un rapport dans lequel seront formulées des recommandations à la quatrième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique ;

c) De lui rendre compte, à sa soixante-dix-septième session, des progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière  
31 mai 2019*

### **Résolution 75/7**

#### **Promouvoir la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information au moyen de la coopération régionale**

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Rappelant* la résolution 71/212 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2016, relative aux technologies de l'information et des communications au service du développement,

*Rappelant également* la résolution 65/280 de l'Assemblée générale en date du 17 juin 2011 relative au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, la résolution 69/137 du 12 décembre 2014 sur le Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et la résolution 69/15 du 14 novembre 2014 sur les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa),

*Constatant* que l'accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi que le renforcement des capacités en la matière, notamment pour les jeunes, les personnes âgées, les femmes, les personnes handicapées et les communautés isolées et rurales, sont fondamentaux pour ce qui est de réduire la fracture numérique, de lutter contre la pauvreté et d'atteindre les objectifs de développement durable et les autres objectifs de développement internationaux en Asie et dans le Pacifique,

*Tenant compte* de sa résolution 73/6 du 19 mai 2017 relative à la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information au moyen de la coopération régionale, dans laquelle elle a invité les membres et les membres associés à coopérer aux fins de la mise en œuvre du Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information<sup>15</sup> et du Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information<sup>16</sup>,

*Considérant* qu'à la Conférence mondiale de développement des télécommunications, qui a eu lieu à Buenos Aires en 2017, l'Union internationale des télécommunications a appelé au renforcement de la coopération avec les organisations internationales et régionales afin d'améliorer la connectivité régionale en matière de technologies de l'information et de la communication, notamment au moyen d'initiatives telles que l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information,

*Prenant note avec satisfaction* des résultats de la deuxième réunion du Comité directeur de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, qui s'est tenue à Bangkok en août 2018, et de la deuxième session du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation, qui s'est également tenue à Bangkok en août 2018, et à laquelle le Comité des technologies a

---

<sup>15</sup> E/ESCAP/CICTSTI(1)/2.

<sup>16</sup> E/ESCAP/CICTSTI(1)/3.

adopté le Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2019-2022)<sup>17</sup> et le Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2019-2022)<sup>18</sup>,

1. *Invite* les membres et les membres associés à coopérer à la mise en œuvre du Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2019-2022)<sup>17</sup> et du Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2019-2022)<sup>18</sup>, qui ont été adoptés par le Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation à sa deuxième session ;

2. *Invite également* les membres et les membres associés à envisager d'élaborer et d'appliquer des plans sous-régionaux de mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, selon que de besoin et à titre volontaire, en tenant compte des particularités de chaque sous-région et de la législation nationale des pays concernés, s'agissant notamment, mais pas seulement, du partage des infrastructures et du déploiement conjoint des câbles à fibres optiques le long des infrastructures passives ;

3. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) De continuer d'appuyer les activités relatives à la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information ;

b) D'apporter un appui aux pays membres qui en font la demande en leur fournissant des conseils de politique générale, en effectuant des études techniques et en menant des activités de renforcement des capacités, en lien avec l'élaboration et l'application de plans sous-régionaux de mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information ;

c) D'encourager la participation de diverses parties prenantes, telles que les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales et les institutions et partenaires financiers internationaux, ainsi que celle des acteurs du secteur privé, de la société civile, des instituts de recherche et des groupes de réflexion, selon que de besoin, à l'élaboration et à l'application de plans sous-régionaux de mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information ;

d) De continuer à mener des travaux de recherche et d'analyse et des activités de renforcement des capacités afin de recenser les défis et les possibilités liés aux quatre piliers de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et aux plans sous-régionaux relatifs à sa mise en œuvre ;

e) De rendre compte au Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation, à sa troisième session, des progrès accomplis dans l'élaboration et l'application des plans sous-régionaux de mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information ;

f) De lui rendre compte, à sa soixante-dix-septième session, des progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière  
31 mai 2019*

<sup>17</sup> ESCAP/75/INF/5.

<sup>18</sup> ESCAP/75/INF/6.

## Résolution 75/8

### Promouvoir la science, la technologie et l'innovation aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Rappelant* la résolution 66/288 du 27 juillet 2012, intitulée « L'avenir que nous voulons », la résolution 69/313 du 27 juillet 2015 sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et la résolution 70/1 du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », adoptées par l'Assemblée générale, dans lesquelles celle-ci a constaté, entre autres éléments, le rôle déterminant de la science, de la technologie et de l'innovation dans la promotion du développement durable, en particulier dans les pays en développement, et l'importance de la coopération internationale à cet égard,

*Rappelant également* la résolution 70/213 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2015 sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement, dans laquelle celle-ci a dit être consciente du rôle déterminant que la science, la technologie et l'innovation, notamment les technologies écologiquement rationnelles, pouvaient jouer dans le développement et dans l'action menée pour régler les problèmes qui se posaient à l'échelle mondiale, notamment pour éliminer la pauvreté, assurer la sécurité alimentaire et une bonne nutrition, élargir l'accès à l'énergie, renforcer l'efficacité énergétique, combattre les maladies, améliorer l'éducation, protéger l'environnement, accélérer la diversification, l'inclusion, la croissance et la transformation de l'économie, accroître la productivité et la compétitivité et, à terme, favoriser un développement durable,

*Rappelant en outre* sa résolution 71/1 du 29 mai 2015, intitulée « Restructurer l'appareil de conférence de la Commission pour l'adapter aux évolutions du programme de développement pour l'après-2015 », dans laquelle elle a reconstitué le Comité des technologies de l'information et de la communication en tant que Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation, chargé d'examiner les problèmes qui se font jour, les défis à relever et les possibilités à saisir dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation,

*Réaffirmant* les dispositions de sa résolution 72/12 du 19 mai 2016, dans laquelle elle a redit que la science, la technologie et l'innovation étaient déterminantes pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et qu'elle-même était, pour la région Asie-Pacifique, l'un des cadres les plus adaptés pour promouvoir la science, la technologie et l'innovation aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable,

*Consciente* que, pour mettre la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, les États membres sont encouragés, selon qu'il conviendra, à intégrer ces objectifs dans leurs stratégies nationales de développement puis à adopter des feuilles de route, des politiques et des stratégies nationales relatives à la science, à la technologie et à l'innovation aux fins de la réalisation desdits objectifs ; à investir dans la recherche et le développement ; à renforcer les capacités du personnel dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation et à créer des pépinières d'entreprises spécialisées dans l'innovation,

*Rappelant* sa résolution 72/12, dans laquelle elle a invité les États membres à poursuivre les travaux en vue d'organiser tous les deux ans le Forum Asie-Pacifique de l'innovation de manière à renforcer et à faciliter le partage des connaissances et la collaboration volontaires entre les États membres ainsi qu'à favoriser la participation des États Membres du système des Nations Unies et des parties prenantes concernées, selon qu'il convient, et se félicitant de la tenue prochaine de ce Forum en 2019,

1. *Réaffirme* qu'elle est, pour la région Asie-Pacifique, l'un des cadres régionaux les plus adaptés du système des Nations Unies pour encourager le dialogue et la coopération entre les États membres quant aux politiques en faveur de la science, de la technologie et de l'innovation, en particulier par l'intermédiaire de son Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation ;

2. *Encourage* les États membres à renforcer la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud, la coopération triangulaire et la coopération à l'échelle régionale et internationale afin de promouvoir la science, la technologie et l'innovation, y compris en matière de partage des connaissances sur une base volontaire et selon des modalités arrêtées d'un commun accord ;

3. *Invite* les États membres à réfléchir à l'élaboration et à l'adoption de feuilles de route, politiques et stratégies nationales relatives à la science, à la technologie et à l'innovation aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, selon qu'il convient ;

4. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) De sensibiliser les États membres aux dialogues sur la science, la technologie et l'innovation qui ont lieu dans diverses instances et divers organismes et cadres internationaux, régionaux et sous-régionaux, en jouant, au besoin, un rôle de liaison pour faciliter la coopération et l'action commune ;

b) D'inciter les États membres, au moyen des mécanismes existants, à promouvoir des partenariats publics, public-privé ainsi que des partenariats avec la société civile, selon qu'il conviendra, afin de mettre la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable et inclusif en Asie et dans le Pacifique ;

c) D'aider les États membres à élaborer et à adopter des feuilles de route, des politiques et des stratégies en matière de science, de technologie et d'innovation aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, en coopération avec les organismes compétents du système des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes et cadres, selon qu'il convient ;

5. *Engage* les États membres et les organismes compétents du système des Nations Unies pour le développement à l'aider à mettre la science, la technologie et l'innovation au service d'un développement inclusif et durable dans la région de l'Asie et du Pacifique en se servant, selon qu'il conviendra, de tous les mécanismes existants afin de créer un environnement international favorable à la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation ;

6. *Prie* la Secrétaire exécutive de lui rendre compte, à sa soixante-dix-septième session, des progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière  
31 mai 2019*

### Résolution 75/9

#### Mise en œuvre de la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté »

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Se félicitant* des changements importants intervenus dans la production et l'utilisation de statistiques officielles, lesquels sont indispensables à la bonne mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>19</sup>,

*Appréciant* les efforts de la communauté statistique de l'Asie et du Pacifique pour faire progresser les statistiques officielles, conformément au document intitulé « Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : vision et cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique »<sup>20</sup>,

*Rappelant* qu'elle avait approuvé la recommandation du Comité de statistique tendant à convoquer la sixième session du Comité à un niveau de décision plus élevé<sup>21</sup>, étant donné qu'il était capital que les responsables au plus haut niveau de gouvernement s'engagent à concrétiser la vision et le cadre d'action collectifs, à assurer un appui politique, institutionnel et en matière de ressources et à mobiliser des partenariats élargis afin de transformer les systèmes statistiques nationaux à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 conformément à la vision collective,

*Se félicitant* du processus inclusif qui a présidé aux préparatifs de la sixième session du Comité de statistique tenue à Bangkok du 16 au 19 octobre 2018, ainsi que de la participation de haut niveau à cette session et de son succès,

1. *Fait sienne* la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté », adoptée le 19 octobre 2018<sup>22</sup> ;
2. *Invite* les membres et les membres associés à tout mettre en œuvre pour honorer les engagements pris dans la Déclaration ;
3. *Prie* la Secrétaire exécutive :
  - a) De soutenir les membres et les membres associés dans leurs efforts visant à honorer les engagements pris dans la Déclaration ;
  - b) D'engager le dialogue avec les partenaires de développement concernés et avec d'autres parties prenantes afin de faciliter une action continue, coordonnée et efficace visant à honorer les engagements pris dans la Déclaration ;
  - c) De lui rendre compte, à sa quatre-vingt-unième session (2025), des résultats de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la Déclaration, lequel se déroulera en 2024 à la neuvième session du Comité de statistique, qui sera convoquée à un niveau de décision plus élevé, afin d'évaluer la mise en œuvre de ladite Déclaration.

*Cinquième séance plénière  
31 mai 2019*

---

<sup>19</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

<sup>20</sup> E/ESCAP/CST(5)/1/Rev.1.

<sup>21</sup> *Rapport annuel de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, 20 mai 2016-19 mai 2017* (E/2017/39-E/ESCAP/73/40), décision 73/29.

<sup>22</sup> ESCAP/75/4/Add.1.

## **B. Décisions adoptées par la Commission à sa soixante-quinzième session**

### **Décision 75/1**

#### **Réduire les inégalités : inclusion et autonomisation en Asie et dans le Pacifique**

À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a pris acte de la note du secrétariat intitulée « Réduire les inégalités : inclusion et autonomisation en Asie et dans le Pacifique » (ESCAP/75/1).

### **Décision 75/2**

#### **Résumé analytique du rapport de 2019 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers**

À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a pris note du résumé analytique du rapport de 2019 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers (ESCAP/75/2).

### **Décision 75/3**

#### **Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention lors des réunions de ses organes subsidiaires tenues au cours de la période 2018-2019**

À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a approuvé les questions appelant une décision de sa part ou portées à son attention lors des réunions de ses organes subsidiaires tenues au cours de la période 2018-2019 (ESCAP/75/4).

### **Décision 75/4**

#### **Rapports des organes intergouvernementaux et rapports sur les travaux menés lors des réunions tenues en 2018-2019**

À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a approuvé les documents suivants :

a) Rapport du sixième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable (ESCAP/75/5) ;

b) Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur les travaux de sa quatorzième session (ESCAP/75/8) ;

c) Rapport de la Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique sur les travaux de sa troisième session (ESCAP/75/10) ;

d) Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes sur les travaux de sa troisième session (ESCAP/75/11) ;

e) Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur les travaux de sa treizième session (ESCAP/75/18) ;

f) Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur les travaux de sa quatorzième session (ESCAP/75/21).

### **Décision 75/5**

#### **Documents établis par le secrétariat sur des questions relatives à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique**

À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a pris note des documents suivants :

- a) Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/75/3) ;
- b) Annual reports of international and intergovernmental organizations provided to the Commission (ESCAP/75/INF/1) (en anglais seulement) ;
- c) Rapport sur les travaux de la cinquième session du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) (ESCAP/75/7) ;
- d) Mesures visant à lutter contre les changements climatiques et leurs effets : comment l'autonomisation mène à des résultats durables (ESCAP/75/9) ;
- e) Améliorer la résilience aux catastrophes grâce aux innovations numériques et géospatiales (ESCAP/75/12) ;
- f) Accès universel à l'énergie en Asie et dans le Pacifique : stratégies fondées sur des données factuelles pour parvenir à l'autonomisation, à l'inclusion et à l'égalité dans le cadre de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 (ESCAP/75/13) ;
- g) Le transport durable en tant que facteur d'amélioration de l'autonomie, de l'inclusion et de l'égalité en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/75/14) ;
- h) Penser plus loin que la croissance économique pour autonomiser les populations, protéger la planète et atteindre les objectifs de développement durable (ESCAP/75/15) ;
- i) Rapport sur les travaux de la cinquième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier (ESCAP/75/16) ;
- j) Défis croissants du commerce et de l'investissement (ESCAP/75/17) ;
- k) La connectivité numérique et l'économie numérique (ESCAP/75/20) ;
- l) Statistiques dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : défis à relever et solutions innovantes en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/75/23).

#### **Décision 75/6**

##### **Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur les travaux de sa quatorzième session**

À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a approuvé le rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur les travaux de sa quatorzième session (ESCAP/75/19).

#### **Décision 75/7**

##### **Rapport sur l'Examen à mi-parcours de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement comprenant le résumé du Président**

À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a approuvé le rapport sur l'Examen à mi-parcours de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement et pris note du résumé du Président figurant à l'annexe II (ESCAP/75/6).

#### **Décision 75/8**

##### **Rapport sur les travaux du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique et liste des membres du Groupe directeur régional pour la seconde période (2020-2024)**

À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a pris note du rapport sur les travaux du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/75/22) et approuvé la liste des membres du Groupe directeur régional pour la seconde période (2020-2024).



**Décision 75/9****Rapport du Conseil d'administration du Programme spécial pour les pays d'Asie centrale sur les travaux de sa treizième session**

À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a approuvé le rapport du Conseil d'administration du Programme spécial pour les pays d'Asie centrale sur les travaux de sa treizième session (ESCAP/75/24).

**Décision 75/10****Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité dans la région de l'Asie et du Pacifique : perspectives sous-régionales**

À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a pris acte de la note du secrétariat intitulée « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité dans la région de l'Asie et du Pacifique : perspectives sous-régionales » (ESCAP/75/25).

**Décision 75/11****Projet de plan-programme pour 2020, renseignements complémentaires sur le plan-programme et informations sur l'exécution du programme**

À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a approuvé le projet de plan-programme pour 2020 (ESCAP/75/26) et a pris note du document intitulé « Supplementary information on the programme plan and performance information » (ESCAP/75/INF/2/Rev.2).

**Décision 75/12****Propositions de modifications à apporter au programme pour l'exercice biennal 2018-2019**

À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a approuvé les propositions de modifications à apporter au programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (ESCAP/75/27).

**Décision 75/13****Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités**

À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a pris acte de la note du secrétariat intitulée « Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités » (ESCAP/75/28) et a exprimé ses remerciements pour les annonces de contributions ci-dessous faites par les membres et les membres associés pour 2019 :

1. *Brunéi Darussalam*. Le secrétariat avait été avisé par écrit que le Gouvernement brunéien verserait les contributions suivantes :

ISAP	\$ 15 000
Fonds d'affectation spéciale pour le Pacifique	\$ 1 000

2. *Chine*. La délégation chinoise a indiqué que son Gouvernement avait versé les contributions suivantes :

Programme de coopération Chine-CESAP	\$ 1 000 000 et RMB 1 500 000
CAPTT	\$ 30 000
CMAD (Administration)	\$ 1 600 000
CMAD (Programme)	\$ 120 000
ISAP	\$ 70 000
Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées	\$ 10 000
NEASPEC	\$ 50 000

3. *Inde.* La délégation indienne a indiqué que son Gouvernement verserait les contributions suivantes :

CAPTT	\$ 400 000
CMAD	\$ 15 000
ISAP	\$ 25 000
Bureau sous-régional de la CESAP pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest	\$ 79 000

4. *Indonésie.* La délégation indonésienne a indiqué que son Gouvernement verserait les contributions suivantes:

CAPTT	\$ 10 000
CMAD	\$ 30 000
ISAP	\$ 30 000

5. *Japon.* La délégation japonaise a indiqué que son Gouvernement verserait les contributions suivantes pour la période allant d'avril 2019 à mars 2020 :

Fonds de coopération Japon-CESAP	\$ 27 594
ISAP	\$ 1 812 400

Les contributions en espèces à l'ISAP incluent 70 700 dollars des États-Unis destinés à l'organisation de cours de formation au Japon. La délégation japonaise a annoncé que son Gouvernement entendait apporter à l'ISAP pour la période allant d'avril 2019 à mars 2020 des contributions en nature représentant l'équivalent de 1 112 545 dollars des États-Unis, sous réserve que le nombre de formateurs à l'ISAP reste le même qu'avant. En outre, dans le cadre de son programme de coopération technique mené par l'intermédiaire de l'Agence japonaise de coopération internationale, en coopération avec l'ISAP, la délégation a annoncé que son Gouvernement entendait fournir des bourses d'études à 40 participants à des cours de formation consacrés aux statistiques officielles.

6. *Macao (Chine).* Le secrétariat avait été avisé par écrit que le Gouvernement de Macao (Chine) verserait les contributions suivantes :

CAPFTIC	\$ 5 000
CAPTT	\$ 5 000
CAPGIC	\$ 10 000
ISAP	\$ 20 000

7. *Thaïlande.* La délégation thaïlandaise a annoncé que son Gouvernement verserait les contributions suivantes :

CAPTT	\$ 15 000
CMAD	\$ 15 000
ISAP	\$ 23 000
Fonds d'affectation spéciale pour le Pacifique	\$ 1 000
Fonds d'affectation spéciale pour le Comité des typhons	\$ 12 000
Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux	\$ 3 000

De plus, la délégation thaïlandaise a fait part de son intention d'apporter d'autres contributions en temps voulu.

#### **Décision 75/14**

#### **Rapport sur l'évaluation du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et évaluation du Centre**

À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a pris note du rapport sur l'évaluation du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (ESCAP/75/29) et du document intitulé « Evaluation of the Asian and Pacific Centre for Transfer of Technology » (ESCAP/75/INF/3).

### **Décision 75/15**

#### **Examen à mi-parcours de l'appareil de conférence de la Commission en application de la résolution 73/1**

À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a pris acte de la note du secrétariat sur l'examen à mi-parcours de l'appareil de conférence de la Commission en application de la résolution 73/1 (ESCAP/75/30) et du document intitulé « Chair's summary of discussions » (ESCAP/75/INF/4).

### **Décision 75/16**

#### **Organisation des sessions annuelles de la Commission**

À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a décidé, à titre de principe général et sans préjudice de l'article 13 de son Règlement intérieur, que la présidence de ses sessions serait assurée à tour de rôle par le (la) représentant(e) de chacune des cinq sous-régions<sup>23</sup>.

### **Décision 75/17**

#### **Examen de l'appareil de conférence de la Commission**

À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission, consciente qu'elle devait s'adapter face à l'évolution de la situation de développement dans la région de l'Asie et du Pacifique en surmontant les difficultés et en tirant parti des possibilités et être à même de réaliser les objectifs définis conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, a décidé de créer un groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner plus avant les questions relatives à l'examen de son appareil de conférence, conformément aux dispositions de ses résolutions 71/1 et 73/1, et l'a prié de lui soumettre ses conclusions et recommandations à sa soixante-seizième session, sans préjudice de l'examen final de l'appareil de conférence qui sera mené à sa soixante-dix-huitième session. La Commission a prié la Secrétaire exécutive de prendre les dispositions voulues et de fournir les informations qui conviennent ou qui lui sont demandées afin d'appuyer les délibérations du groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner l'appareil de conférence de la Commission.

### **Décision 75/18**

#### **Rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission**

À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a pris note du rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (ESCAP/75/31).

### **Décision 75/19**

#### **Date et lieu de la soixante-seizième session de la Commission (2020)**

À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a décidé que sa soixante-seizième session se tiendrait au Centre de conférences de l'Organisation des Nations Unies à Bangkok, du 18 au 22 mai 2020 (ESCAP/75/32).

### **Décision 75/20**

#### **Thème de la soixante-seizième session de la Commission (2020)**

À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a décidé que sa soixante-seizième session aurait pour thème : « Promouvoir la coopération économique, sociale et environnementale sur la question des océans aux fins du développement durable ». (ESCAP/75/32).

---

<sup>23</sup> Les cinq sous-régions de la Commission, conformément au document paru sous la cote A/62/708, sont les suivantes : Asie de l'Est et du Nord-Est ; Asie du Nord et Asie centrale ; Asie du Sud et du Sud-Ouest ; Asie du Sud-Est et Pacifique.

## Chapitre II

### Organisation de la soixante-quinzième session de la Commission

#### A. Participation et organisation des travaux

3. La soixante-quinzième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique s'est tenue au Centre de conférences des Nations Unies à Bangkok du 27 au 31 mai 2019.

4. Des représentants des membres et membres associés ci-après ont participé à la session :

#### *Membres*

Afghanistan  
Arménie  
Australie  
Azerbaïdjan  
Bangladesh  
Bhoutan  
Brunéi Darussalam  
Cambodge  
Chine  
États-Unis d'Amérique  
Fédération de Russie  
Fidji  
France  
Inde  
Indonésie  
Iran (République islamique d')  
Japon  
Kazakhstan  
Kiribati  
Malaisie  
Maldives  
Mongolie  
Myanmar  
Nauru  
Népal  
Nouvelle-Zélande  
Ouzbékistan  
Pakistan  
Palaos  
Papouasie-Nouvelle-Guinée  
Pays-Bas  
Philippines  
République de Corée  
République démocratique populaire lao  
République populaire démocratique de Corée  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord  
Samoa  
Singapour  
Sri Lanka  
Thaïlande  
Timor-Leste  
Tonga  
Turkménistan  
Turquie  
Tuvalu

Vanuatu  
Viet Nam

*Membres associés*

Hong Kong (Chine)  
Macao (Chine)

5. Les représentants des pays ci-après ont participé à la session en vertu de l'article 3 du Règlement intérieur de la Commission : Autriche ; Canada ; Israël ; Italie ; Norvège ; Portugal ; Saint-Marin et Suisse. Les représentants du Comité international de la Croix-Rouge, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, du Saint-Siège et de l'Union européenne ont également assisté à la session.

6. Les représentants des organisations intergouvernementales ayant qualité d'observatrices ci-après ont assisté à la session : Banque asiatique de développement ; Comité CESAP/OMM des typhons ; Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est ; Commission du Mékong ; Communauté de la noix de coco pour l'Asie et le Pacifique ; Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle ; Initiative du Grand-Tumen ; Organisation de Shanghai pour la coopération ; Secrétariat de coopération trilatérale ; secrétariat du Forum des îles du Pacifique ; secrétariat de l'Association sud-asiatique de coopération régionale et Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique.

7. Ont également participé à la session les représentants du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

8. Les représentants des institutions spécialisées, fonds, programmes et autres organismes des Nations Unies ci-après ont participé à la session : Banque mondiale ; Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; Fonds des Nations Unies pour la population ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; Organisation internationale du Travail ; Organisation maritime internationale ; Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; Union internationale des télécommunications et Volontaires des Nations Unies.

9. Les représentants des organisations non gouvernementales ayant qualité d'observatrices ci-après ont assisté à la session : Communauté internationale baha'ie ; Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies ; Conseil international de l'action sociale ; Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés ; Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales ; Mouvement international ATD quart monde ; Organisation des familles d'Asie et du Pacifique ; Pan-Pacific and South-East Asia Women's Association et Voluntary Service Overseas.

10. La liste des participants peut être consultée à l'adresse suivante : [www.unescap.org/commission/75/listOfParticipants](http://www.unescap.org/commission/75/listOfParticipants).

11. Conformément à l'article 13 de son Règlement intérieur, la Commission a élu M. Damdin Tsogtbaatar (Mongolie) président de la soixante-quinzième session.

12. Conformément à la pratique établie, la Commission a décidé d'élire vice-président(e)s les chefs de délégation de rang ministériel ci-après :

M. M.A. Mannan (Bangladesh)  
M. Tandi Dorji (Bhoutan)  
M. Ly Thuch (Cambodge)  
M. Zhang Jun (Chine)  
M<sup>me</sup> Mereseini Vuniwaqa (Fidji)

M. A.M. Fachir (Indonésie)  
M. Norikazu Suzuki (Japon)  
M. Mukhtar Tleuberdi (Kazakhstan)  
M. Teuea Toatu (Kiribati)  
M. Min Bahadur Shahi (Népal)  
M. Ernesto M. Pernia (Philippines)  
M. Lee Taeho (République de Corée)  
M. Saleumxay Kommasith (République démocratique populaire lao)  
M. Seyed Hamid Pourmohammadi (République islamique d'Iran)  
M<sup>me</sup> Faimalotoa Iemaima Kolotita Stowers-Ah Kau (Samoa)  
M. Don Pramudwinai (Thaïlande)  
M. Dionisio Babo Soares (Timor-Leste)  
M. Fidelis Manuel Leite Magalhaes (Timor-Leste)  
M. Maatia Toafa (Tuvalu)  
M. Bob Loughman (Vanuatu)

13. Les hauts responsables se sont réunis en comité plénier. M. Mahe Tupouniua (Tonga) a été élu président et MM. Rajneesh (Inde) et Agustaviano Sofjan (Indonésie) ont été élus vice-présidents du Comité.

14. La Commission a également constitué un Groupe de travail des projets de résolution chargé d'examiner les projets de résolution soumis pendant la session. M<sup>me</sup> Raushan Yesbulatova (Kazakhstan) a été élue présidente et M. Hiroshi Kawamura (Japon) a été élu vice-président du Groupe de travail.

## **B. Ordre du jour**

15. La Commission a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session :
  - a) Allocutions d'ouverture ;
  - b) Élection du Bureau ;
  - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité » : débat général sur le thème de la session.
3. Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique.
4. Examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique :
  - a) Forum Asie-Pacifique pour le développement durable ;
  - b) Développement social ;
  - c) Environnement et développement ;
  - d) Réduction des risques de catastrophe ;
  - e) Énergie ;
  - f) Transport ;
  - g) Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et financement du développement ;
  - h) Commerce et investissement ;
  - i) Technologies de l'information et de la communication, science, technologie et innovation ;
  - j) Statistiques.

5. Perspectives sous-régionales sur le thème de la session : « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité ».
6. Questions relatives à la gestion :
  - a) Projet de plan-programme pour 2020 ;
  - b) Modifications apportées au programme pour l'exercice biennal 2018-2019 ;
  - c) Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités ;
  - d) Rapport sur l'évaluation du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie.
7. Examen à mi-parcours de l'appareil de conférence de la Commission.
8. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.
9. Date, lieu et thème de la soixante-seizième session de la Commission (2020).
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport de la Commission.

### **C. Ouverture de la session**

16. M. Damdin Tsogtbaatar (Mongolie) a présidé la séance d'ouverture de la soixante-quinzième session, le 27 mai 2019. Des messages vidéo de M<sup>me</sup> Maria Fernanda Espinosa Garcés (Équateur), Présidente de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, et du Secrétaire général ont été diffusés. La Secrétaire exécutive de la CESAP a prononcé une allocution de bienvenue et une déclaration de politique générale. M. Baron Divavesi Waqa, Président de Nauru, et M. Hun Sen, Premier Ministre du Cambodge, ont pris la parole devant la Commission. La Princesse Maha Chakri Sirindhorn de Thaïlande a prononcé une allocution spéciale.

### **D. Adoption du rapport de la Commission**

17. Le rapport de la Commission a été adopté à la cinquième séance plénière, le 31 mai 2019.

## Chapitre III

### Travaux de la Commission depuis sa soixante-quatorzième session

#### A. Activités des organes subsidiaires

18. Durant la période considérée, les organes intergouvernementaux et subsidiaires suivants ont tenu des réunions :

- a) Comités :
  - i) Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation (deuxième session) ;
  - ii) Comité de statistique (sixième session) ;
  - iii) Comité des transports (cinquième session) ;
  - iv) Comité de l'environnement et du développement (cinquième session) ;
  - v) Comité du développement social (cinquième session) ;
  - vi) Comité du commerce et de l'investissement (sixième session) ;
- b) Conseils d'administration :
  - i) Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (treizième session) ;
  - ii) Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (quatorzième session) ;
  - iii) Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (quatorzième session) ;
  - iv) Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable (quatorzième session) ;
  - v) Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes (troisième session) ;
- c) Autres réunions intergouvernementales :
  - i) Conseil d'administration du Programme spécial pour les pays d'Asie centrale (treizième session) ;
  - ii) Troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique ;
  - iii) Examen à mi-parcours de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement ;
  - iv) Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier (cinquième réunion) ;
  - v) Sixième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable.

19. Les dates de ces réunions, la composition de leur bureau et la cote du rapport correspondant sont indiquées à l'annexe II du présent rapport. Les rapports de ces réunions rendent compte de leurs débats, conclusions et décisions.



**B. Publications**

20. La liste des publications parues depuis la soixante-quatorzième session de la Commission et des documents soumis avant la présente session figure à l'annexe III.

**C. Relations avec les autres organes de l'Organisation des Nations Unies**

21. Le secrétariat a entretenu des contacts étroits et réguliers avec les départements du Siège et avec les secrétariats des autres commissions régionales au sujet de projets d'intérêt commun.

## Annexe I

### État des incidences des décisions et propositions de la Commission sur le budget-programme

1. Les demandes formulées dans les résolutions énumérées ci-dessous n'auront aucune incidence sur le budget-programme approuvé pour l'exercice biennal 2018-2019<sup>1</sup> et le projet de budget-programme pour 2020<sup>2</sup> :

a) Résolution ESCAP/RES/75/1 : Mise en œuvre des résultats de l'Examen régional eurasiatique à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 ;

b) Résolution ESCAP/RES/75/2 : Prendre l'engagement de resserrer les liens en ce qui concerne le suivi et l'examen, aux plans national, régional et mondial, de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique ;

c) Résolution ESCAP/RES/75/3 : Promouvoir les partenariats dans les régions et entre elles pour parvenir au développement durable en Asie et dans le Pacifique ;

d) Résolution ESCAP/RES/75/4 : Renforcement de la coopération régionale pour lutter contre les problèmes de pollution atmosphérique en Asie et dans le Pacifique ;

e) Résolution ESCAP/RES/75/5 : Mise en œuvre de la Déclaration d'Oulan-Bator adoptée par la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (2018) ;

f) Résolution ESCAP/75/RES/6 : Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique et du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030) ;

g) Résolution ESCAP/75/RES/7 : Promouvoir la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information au moyen de la coopération régionale ;

h) Résolution ESCAP/75/RES/8 : Promouvoir la science, la technologie et l'innovation aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique ;

i) Résolution ESCAP/75/RES/9 : Mise en œuvre de la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté ».

2. Selon que de besoin, des ressources extrabudgétaires seront demandées aux fins de la mise en œuvre des activités requises au titre des résolutions ci-dessus.

---

<sup>1</sup> Voir résolution 72/263 A à C de l'Assemblée générale.

<sup>2</sup> A/74/6 (Sect. 19).

## Annexe II

**Réunions des organes subsidiaires et autres organes  
intergouvernementaux tenues depuis la soixante-quatorzième  
session de la Commission**

<i>Organes subsidiaires et bureaux</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du document</i>
<i>Comités</i>		
<p><b>I. Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation</b></p> <p>Président : M. Peyman Salehi (République islamique d'Iran)</p> <p>Vice-présidents : M<sup>me</sup> Sirimali Fernando (Sri Lanka) M. Edgar I. Garcia (Philippines) M. Thavisak Manodham (République démocratique populaire lao) M. Anitelu Toimoana (Tonga)</p>	<p>Deuxième session Bangkok 29-31 août 2018</p>	<p>ESCAP/CICTSTI/ 2018/9</p>
<p><b>II. Comité de statistique</b></p> <p>Président : M. Mohd Uzir Bin Mahidin (Malaisie)</p> <p>Vice-présidents : M. Ning Jizhe (Chine) M<sup>me</sup> Wah Wah Maung (Myanmar) M. Javad Hosseinzadehneyestani (République islamique d'Iran)</p> <p>Membre : M. Gogita Todradze (Géorgie)</p> <p>Rapporteuse : M<sup>me</sup> Aliimuumua Malaefono Tauā-T Faasalaina (Samoa)</p>	<p>Sixième session Bangkok 16-19 octobre 2018</p>	<p>ESCAP/CST/2018/6</p>
<p><b>III. Comité des transports</b></p> <p>Président : M. Erdem Direkler (Turquie)</p> <p>Vice-présidents : M. Manindra Kishore Majumder (Bangladesh) M. Bambang Prihartono (Indonésie)</p>	<p>Cinquième session Bangkok 19-21 novembre 2018</p>	<p>ESCAP/CTR/2018/8</p>
<p><b>IV. Comité de l'environnement et du développement</b></p> <p>Président : M. Sonam P. Wangdi (Bhoutan)</p> <p>Vice-présidents : M<sup>me</sup> Diane Gail L. Maharjan (Philippines) M. Oleg Shamanov (Fédération de Russie)</p>	<p>Cinquième session Bangkok 21-23 novembre 2018</p>	<p>ESCAP/CED/2018/4</p>

<i>Organes subsidiaires et bureaux</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du document</i>
<b>V. Comité du développement social</b>	Cinquième session Bangkok 28-30 novembre 2018	ESCAP/CSD/2018/4
Président : M. Chantum Chea (Cambodge)		
Vice-présidents : M. Maddhu Sudan Burlakoti (Népal) M <sup>me</sup> Ji-hyun Park (République de Corée)		
<b>VI. Comité du commerce et de l'investissement</b>	Sixième session Bangkok 13-15 mars 2019	ESCAP/CTI/2019/9
Président : M. Tumurkhuleg Tugsbilguun (Mongolie)		
Vice-présidents : M. Md. Badrul Hassan Babul (Bangladesh) M <sup>me</sup> Karishma Narayan (Fidji)		
<i>Conseils d'administration des institutions régionales</i>		
<b>I. Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement</b>	Treizième session Bangkok 31 août 2018	ESCAP/75/18
Président : M. Damith Tilanka Hettihewa (Sri Lanka)		
Vice-présidente : M <sup>me</sup> Molruedee Puangngern (Thaïlande)		
<b>II. Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique</b>	Quatorzième session Incheon (République de Corée) 26 et 27 novembre 2018	ESCAP/75/21
Présidente : M <sup>me</sup> Lisa Grace Bersales (Philippines)		
Vice-président : M. Hitoshi Yokoyama (Japon)		
<b>III. Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie</b>	Quatorzième session Bangkok 28 et 29 novembre 2018	ESCAP/75/19
Président : M. Pathom Sawanpanyalert (Thaïlande)		
Vice-président : M. Edgar I. Garcia (Philippines)		
<b>IV. Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable</b>	Quatorzième session Yogyakarta (Indonésie) 30 novembre 2018	ESCAP/75/8
Président : M. Saruth Chan (Cambodge)		
Vice-président : M. Baldwin Jallorina (Philippines)		
<b>V. Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes</b>	Troisième session Téhéran 19 décembre 2018	ESCAP/75/11
Président : M. Seyed Hamid Pourmohammadi (République islamique d'Iran)		
Vice-président : M. Omar Mahmood Hayat (Pakistan)		

<i>Organes subsidiaires et bureaux</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du document</i>
<i>Autres réunions intergouvernementales</i>		
<p><b>I. Conseil d'administration du Programme spécial pour les pays d'Asie centrale</b></p> <p>Président : M. Kairat Torebayev (Kazakhstan)</p>	<p>Treizième session Almaty (Kazakhstan) 21 septembre 2018</p>	<p>ESCAP/75/24</p>
<p><b>II. Troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique</b></p> <p>Présidente : M<sup>me</sup> Kanyawim Kirtikara (Thaïlande)</p> <p>Vice-présidents : M. Karunarathna Paranavithana (Sri Lanka) M. Thomas Djamaluddin (Indonésie)</p>	<p>Bangkok 10 octobre 2018</p>	<p>ESCAP/75/10</p>
<p><b>III. Examen à mi-parcours de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement</b></p> <p>Président : M. Juan Antonio Perez III (Philippines)</p> <p>Vice-présidents : M. Ahmad Jan Naeem (Afghanistan) M. Josefa Koroivueta (Fidji)</p>	<p>Bangkok 26-28 novembre 2018</p>	<p>ESCAP/75/6</p>
<p><b>IV. Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier</b></p> <p>Président : M. Yusuf Riza (Maldives)</p> <p>Vice-présidents : M<sup>me</sup> Rama Dewan (Bangladesh) M. Ali Rahbari (République islamique d'Iran)</p>	<p>Cinquième réunion Bangkok 12 et 13 mars 2019</p>	<p>ESCAP/75/16</p>
<p><b>V. Sixième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable</b></p> <p>Président : M. Fidelis Magalhaes (Timor-Leste)</p> <p>Vice-présidents : M. Ahmad Jawad Osmani (Afghanistan) M<sup>me</sup> Dipu Moni (Bangladesh) M. Semi Tuleca Koroilavesau (Fidji) M<sup>me</sup> Nino Tandilashvili (Géorgie) M. Rajiv Kumar (Inde) M. Subandi Sardjoko (Indonésie) M<sup>me</sup> Bulgantuya Khurelbaatar (Mongolie) M. Puspa Raj Kadel (Népal) M<sup>me</sup> Rosemarie Edillon (Philippines) M. Ruslan Edelgeriev (Fédération de Russie) M. Daya Dharmapala Kilittuwa Gamage (Sri Lanka) M. Silap Velbegov (Turkménistan)</p>	<p>Bangkok 27-29 mars 2019</p>	<p>ESCAP/75/5</p>

## Annexe III

### Publications et documents de la Commission

#### A. Publications parues depuis la soixante-quatorzième session\*

##### Direction exécutive et gestion

*ESCAP Annual Report 2018.*

*What's Ahead @ ESCAP.*\*\*

##### Sous-programme 1

##### Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement

*Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2019: Structural Transformation and Its Role in Reducing Poverty.* ST/ESCAP/2857 (numéro de vente : E.19.II.F.5).

*Asia-Pacific Sustainable Development Journal:*

Vol. 25, N° 1, juin 2018. ST/ESCAP/2845 (numéro de vente : E.19.II.F.98).

*Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2019: Ambitions Beyond Growth.* ST/ESCAP/2853 (numéro de vente : E.19.II.F.6).

##### Sous-programme 2

##### Commerce et investissement<sup>1</sup>

*Asia-Pacific Trade and Investment Report 2018: Recent Trends and Developments.* ST/ESCAP/2846 (numéro de vente : E.19.II.F.3).

##### Sous-programme 3

##### Transports

*Transport and Communications Bulletin for Asia and the Pacific: N° 88.* ST/ESCAP/SER.E/88.\*\*

##### Sous-programme 4

##### Environnement et développement

*Accelerating Progress: An Empowered, Inclusive and Equal Asia and the Pacific* (publiée conjointement par la CESAP, la Banque asiatique de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement).

*Environment and Development Series:*\*\*

2018 : Harnessing environmental action for sustainable development in Asia and the Pacific.

---

\* Le cas échéant, la cote du document de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et (entre parenthèses) le numéro de vente de la publication des Nations Unies sont indiqués. Un double astérisque (\*\*) signale les publications uniquement disponibles en ligne.

<sup>1</sup> Dont le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT).

**Sous-programme 5**  
**Technologies de l'information et de la communication et réduction et gestion des risques de catastrophe<sup>2</sup>**

*Asia-Pacific Information Superhighway Working Paper Series:* \*\*

Avril 2018 : A study on cost-benefit analysis of fibre-optic co-deployment with the Asian Highway connectivity.

Août 2018 : E-resilience: a review of national broadband policies, regulations, strategies and initiatives of China, Japan and the Republic of Korea.

Octobre 2018 : Fibre-optic co-deployment along the Asian Highways and Trans-Asian Railways for e-resilience: the cases of India and Bangladesh.

Octobre 2018 : Enhancing cybersecurity for industry 4.0 in Asia and the Pacific.

Mars 2019 : Satellite communications in Pacific island countries.

*Ready for the Dry Years: Building Resilience to Drought in South-East Asia.* ST/ESCAP/2851 (numéro de vente : E.19.II.F.7).

**Sous-programme 6**  
**Développement social**

*Asia-Pacific Sustainable Development Journal:*

Vol. 25, N° 1, juin 2018. ST/ESCAP/2845 (numéro de vente : E.19.II.F.98).

*Closing the Gap: Empowerment and Inclusion in Asia and the Pacific.* ST/ESCAP/2858 (numéro de vente : E.19.II.F.8).

*Social Outlook for Asia and the Pacific: Poorly Protected.* ST/ESCAP/2844 (numéro de vente : E.19.II.F.2).

*Social Development Policy Guides:*

How to implement inclusive social protection schemes. ST/ESCAP/2834.

*Social Development Policy Briefs:*

N° 2018/01 : Financing for long-term care in Asia and the Pacific.

*Social Development Working Papers:*

N° 2018/01 : The case for convergence: assessing regional income distribution in Asia and the Pacific.

N° 2018/02 : Developing a toolkit to monitor implementation of the Madrid International Plan of Action on Ageing in the context of the Asia-Pacific region.

N° 2019/01 : Examining women's economic employment in SPECA countries.

**Sous-programme 7**  
**Statistiques**

*Asia and the Pacific SDG Progress Report 2018–2019.* ST/ESCAP/2860 (numéro de vente : E.19.II.F.9).

**Sous-programme 8**  
**Activités sous-régionales de développement**

*Evolution of Science, Technology and Innovation Policies for Sustainable Development: The Experiences of China, Japan, the Republic of Korea and Singapore.* ST/ESCAP/2850 (numéro de vente : E.19.II.F.4).

<sup>2</sup> Dont le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) et le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes (CAPGIC).

**B. Documents soumis à la Commission à sa soixante-quinzième session**

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution limitée</i>		
ESCAP/75/L.1	Ordre du jour provisoire	1 c)
ESCAP/75/L.2/Rev.1	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
ESCAP/75/L.3	Projet de rapport : Organisation de la soixante-quinzième session de la Commission	11
ESCAP/75/L.3/Add.1	Projet de rapport : État des incidences sur le budget-programme des décisions et propositions de la Commission	11
ESCAP/75/L.4/Rev.1	Projet de résolution : Mise en œuvre des résultats de l'Examen régional eurasiatique à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	3
ESCAP/75/L.5/Rev.1	Projet de résolution : Prendre l'engagement de resserrer les liens en ce qui concerne le suivi et l'examen, aux plans national, régional et mondial, de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique	4 a)
ESCAP/75/L.6/Rev.1	Projet de résolution : Promouvoir les partenariats dans les régions et entre elles pour parvenir au développement durable en Asie et dans le Pacifique	4 a) et 5
ESCAP/75/L.7/Rev.1	Projet de résolution : Renforcement de la coopération régionale pour lutter contre les problèmes de pollution atmosphérique en Asie et dans le Pacifique	4 c)
ESCAP/75/L.8/Rev.1	Projet de résolution : Mise en œuvre de la Déclaration d'Oulan-Bator adoptée par la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (2018)	4 d)
ESCAP/75/L.9/Rev.2	Projet de résolution : Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique et du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030)	4 d)
ESCAP/75/L.10/Rev.1	Projet de résolution : Promouvoir la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information au moyen de la coopération régionale	4 i)
ESCAP/75/L.11/Rev.1	Projet de résolution : Promouvoir la science, la technologie et l'innovation aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique	4 i)
ESCAP/75/L.12/Rev.2	Projet de résolution : Mise en œuvre de la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté »	4 j)
ESCAP/75/L.13	Projets de décision	11



<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
ESCAP/75/1	Réduire les inégalités : inclusion et autonomisation en Asie et dans le Pacifique	2
ESCAP/75/2	Résumé analytique du rapport de 2019 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers : la transformation structurelle en tant que moyen de réduire la pauvreté	3
ESCAP/75/3	Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission	4
ESCAP/75/4	Compte rendu des réunions tenues par les organes subsidiaires de la Commission au cours de la période 2018-2019	4
ESCAP/75/4/Add.1	Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté »	4 j)
ESCAP/75/5	Rapport du sixième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable	4 a)
ESCAP/75/6	Rapport sur l'Examen à mi-parcours de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement	4 b)
ESCAP/75/7	Rapport sur les travaux de la cinquième session du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022)	4 b)
ESCAP/75/8	Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur les travaux de sa quatorzième session	4 c)
ESCAP/75/9	Mesures visant à lutter contre les changements climatiques et leurs effets : comment l'autonomisation mène à des résultats durables	4 c)
ESCAP/75/10	Rapport de la Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique sur les travaux de sa troisième session	4 d)
ESCAP/75/10/Add.1	Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique	4 d)
ESCAP/75/10/Add.2	Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030)	4 d)
ESCAP/75/11	Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes sur les travaux de sa troisième session	4 d)
ESCAP/75/12	Améliorer la résilience aux catastrophes grâce aux innovations numériques et géospatiales	4 d)
ESCAP/75/13	Accès universel à l'énergie en Asie et dans le Pacifique : stratégies fondées sur des données factuelles pour parvenir à l'autonomisation, à l'inclusion et à l'égalité dans le cadre de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7	4 e)

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
ESCAP/75/14	Le transport durable en tant que facteur d'amélioration de l'autonomie, de l'inclusion et de l'égalité en Asie et dans le Pacifique	4 f)
ESCAP/75/15	Penser plus loin que la croissance économique pour autonomiser les populations, protéger la planète et atteindre les objectifs de développement durable	4 g)
ESCAP/75/16	Rapport sur les travaux de la cinquième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier	4 h)
ESCAP/75/17	Défis croissants du commerce et de l'investissement	4 h)
ESCAP/75/18	Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur les travaux de sa treizième session	4 i)
ESCAP/75/19	Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur les travaux de sa quatorzième session	4 i)
ESCAP/75/20	La connectivité numérique et l'économie numérique	4 i)
ESCAP/75/21	Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur les travaux de sa quatorzième session	4 j)
ESCAP/75/22	Rapport sur les travaux du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique	4 j)
ESCAP/75/23	Statistiques dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : défis à relever et solutions innovantes en Asie et dans le Pacifique	4 j)
ESCAP/75/24	Rapport du Conseil d'administration du Programme spécial pour les pays d'Asie centrale sur les travaux de sa treizième session	5
ESCAP/75/25	Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité dans la région de l'Asie et du Pacifique : perspectives sous-régionales	5
ESCAP/75/26	Projet de plan-programme pour 2020	6 a)
ESCAP/75/27	Modifications apportées au programme pour l'exercice biennal 2018-2019	6 b)
ESCAP/75/28	Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités	6 c)
ESCAP/75/29	Rapport sur l'évaluation du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie	6 d)
ESCAP/75/30	Examen à mi-parcours de l'appareil de conférence de la Commission en application de la résolution 73/1	7
ESCAP/75/31	Rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission	8
ESCAP/75/32	Date, lieu et thème de la soixante-seizième session de la Commission	9

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
ESCAP/75/33	Note verbale datée du 11 mars 2019, adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par le Ministère des affaires étrangères de la Mongolie	3
ESCAP/75/34	Note verbale datée du 23 avril 2019, adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par l'ambassade de Mongolie en Thaïlande <i>Documents d'information (en anglais seulement)</i>	4 d)
ESCAP/75/INF/1	Annual reports of international and intergovernmental organizations provided to the Commission	4 c) et d)
ESCAP/75/INF/2/Rev.2	Supplementary information on the programme plan and performance information	6 a)
ESCAP/75/INF/3	Evaluation of the Asian and Pacific Centre for Transfer of Technology	6 d)
ESCAP/75/INF/4	Midpoint review of the conference structure of the Commission: Chair's summary of discussions	7
ESCAP/75/INF/5	Master Plan for the Asia-Pacific Information Superhighway, 2019–2022	4 i)
ESCAP/75/INF/6	Asia-Pacific Information Superhighway Regional Cooperation Framework Document, 2019–2022 <i>Document de séance (en anglais seulement)</i>	4 i)
ESCAP/75/CRP.1	Draft decisions	11

B19-00587

ISBN: 978-92-1-120791-0



9 789211 207910